

Interopérabilité du réseau européen de trains à grande vitesse

1994/0112(SYN) - 14/03/1995

Le Conseil a pris acte de l'état d'avancement des travaux sur la proposition de directive relative à l'interopérabilité du réseau transeuropéen de train a grande vitesse. Il a chargé le Comité des représentants permanents de poursuivre activement ses travaux en vue de permettre au Conseil d'adopter une position commune lors de sa prochaine session prévue pour juin 1995.